

Mandat du Comité des finances, de vérification et des risques

Membres

Le trésorier du conseil d'administration sera le président du comité des finances, de vérification et des risques. Le président sortant, deux (2) membres du conseil d'administration et un membre du grand public externe siègent au comité pour un total de cinq (5) membres. Le chef de la direction ou le délégué doit être un membre d'office sans droit de vote. Le président élu siège au comité tous les deux ans pour terminer son orientation en tant que membre non-votant.

Mandats :

Le membre du grand public a un mandat de trois ans. La durée sera échelonnée dans la mesure du possible.

Objectif

Le comité des finances, de vérification et des risques assure un leadership et fournit des renseignements au Conseil d'Administration régulièrement sur toutes les activités en matière de :

- Finance
- Audit
- Gestion des risques
- Biens immobiliers/investissements

Cela comprend l'identification des problèmes et des options à examiner par le conseil ainsi que des recommandations sur la ligne de conduite la plus appropriée. Le comité est appuyé par les *principes opérationnels* contenus dans la section 6.

Tâches du comité des finances, de vérification et des risques

A. Le travail en bref

- Examiner les états financiers internes tous les trimestres
- Examiner et recommander les états financiers provisoires annuels vérifiés
- Examiner et recommander le projet de budget annuel, y compris les prévisions pluriannuelles
- Superviser le processus d'audit externe et les relations de l'IRAC avec les auditeurs externes, y compris la nomination, la reconduction, l'indépendance, les termes du mandat, l'examen de la rémunération et la prestation de services non liés à l'audit
- Superviser la suffisance :
 - des contrôles et procédures internes, en veillant à ce que toute lacune découverte au cours du processus d'audit annuel soit abordée et corrigée
 - des conventions comptables et de l'approbation des modifications de conventions comptables
 - des politiques et procédures de gestion des risques financiers

Approuvé par le conseil d'administration de l'IRAC le 21 février 2020

- de la planification et des procédures pour assurer la continuité des opérations financières
- Enquêter et résoudre ou recommander une résolution dans les cas concernant des irrégularités financières et d'autres problèmes qui pourraient être appropriés, tels que présentés dans la politique et le processus de dénonciation, et faire rapport au conseil d'administration
- Fournir des rapports au conseil d'administration et aux membres tels que définis dans le *cycle d'activité annuel du conseil d'administration et des comités permanents A-11 et les rapports des dirigeants, des comités et de la direction au conseil d'administration B-7*.

Information

Le comité des finances, de vérification et des risques rend compte de ses activités semestriellement au conseil d'administration.

Le comité des finances, de vérification et des risques peut se voir attribuer d'autres responsabilités, tel que décrit dans la partie 2 du manuel de gouvernance.

Approuvé par le conseil d'administration de l'IRAC le 21 février 2020